



Vie syndicale | Représentant.e.s/substitut.e.s/secrétaires

Volume 1 no 4 – 1^{er} février 2022

Défense des droits des femmes

Faites un don solidaire

Afin de démontrer sa solidarité envers les organismes locaux de défense des droits des femmes, le SPGQ allouera 250 \$ à chaque section qui le veut pour l'offrir à un organisme reconnu de sa région. L'organisme devra simplement fournir au SPGQ une facture de 250 \$ afin de recevoir le don.

Notez que les sections J et P seront sous-divisées par unité d'accréditation afin que chacune d'elle reçoive 250 \$.

Les unités de la section J sont :

- l'Autorité des marchés financiers;
- l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la capitale nationale du Québec;
- la Société québécoise des infrastructures.

Les unités de la section P sont :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec;
- Corem;
- l'École nationale de police du Québec;
- l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;
- l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel;
- le Musée d'art contemporain de Montréal;
- le Musée de la civilisation;
- le Musée national des beaux-arts du Québec;

- le Protecteur du citoyen;
- Loto-Québec.

Pour les autres sections, un don par section sera accordé.

Pour faire un don solidaire, faites parvenir le [formulaire de don](#) avant le 31 mars 2022 à viesyndicale@spgq.qc.ca. Aucune demande ne sera traitée après cette date.

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe de la vie syndicale ou consultez le [site Internet](#) du SPGQ.

[->> Consulter spgq.qc.ca/publications](https://spgq.qc.ca/publications)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

